

DEPARTEMENT  
SOMME  
ARRONDISSEMENT  
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N°66/2025**

**Communauté de Communes Nièvre et Somme**

1 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT

Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55

Membres titulaires présents : 37

Membres votants : 40

L'an Deux mille vingt-cinq, le 10 Avril à 18 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le 3 avril 2025, s'est réuni à la salle le chiffon – rouge Rue P.ERMENAUULT – à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE,

Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, CARLIER, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, DUCROTOY,

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRENOY, CHEVALIER, CAPRON, MINET, LICOUR,

Mrs DE LIMERVILLE, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BELLAREDJ, LOUETTE, BOULLET, BOULARD, GROSSEL, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Pouvoirs :

M DELIMERVILLE donne pouvoir à M DELATTRE

M BOULARD donne pouvoir à M MAUGER

M GROSSEL donne pouvoir à M DUCROTOY

Secrétaire de séance : Mme DE ALMEIDA

**OBJET : grille tarifaire 2025 des animations de la Maison du tourisme Nièvre et Somme**

La séance étant ouverte,

**Vu** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

**Vu** la compétence tourisme exercée par la Communauté de Communes,

**Vu** la délibération n°55/2017 du 13 janvier 2017 portant adoption des statuts de la régie de tourisme,

**Vu** la délibération n°105/2023 du 30 novembre 2023 portant création de recettes et d'avances de l'Office de tourisme,

**Vu** l'avis de la commission tourisme en date du 1<sup>er</sup> Avril 2025,

**Considérant** que la Maison du Tourisme Nièvre et Somme propose pour 2025 à la vente du public des animations, à savoir :

- les « soirées apéro-bateau »
- les sorties nautiques
- Fête du vélo

et que le Conseil communautaire a compétence par voie de délibération pour adopter la grille tarifaire afférente.

Considérant que la tarification de ces animations a été intégrée à la régie de recettes de la Maison du Tourisme, arrêtée par délibération en date du 10 Avril 2025,

La Vice-Présidente présente ainsi les tarifs proposés :

Animations	Nbre	Tarif
Soirée apéro-bateau (planche apéritif + 30 minutes de balade en bateau)	2 personnes	40 € 8 € par personne supplémentaire
	personne supplémentaire	8 €
Sortie nautique (paddle et rafting)	1 personne	22 €
Fête du vélo VAE	1 personne	10 € La demi-journée 15 € la journée
Vélo classique	1 personne	5 € la demi-journée 7,50 € la journée

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Approuve la grille tarifaire des animations de la Maison du tourisme Nièvre et Somme telle qu'indiquée ci-dessus
- Précise que la grille tarifaire est conforme à la régie de recettes de la Maison du Tourisme,
- Dit que ces tarifs seront applicables dès le vote de la délibération en Conseil communautaire et resteront en vigueur jusqu'à modification par voie de délibération,
- Dit que les recettes seront inscrites au compte 70 632 « redevances et droits des services à caractère de loisirs »

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 17 avril 2025 et de sa publication le 18 avril 2025.

